

COMMUNE DE CHAULHAC

Séance du vendredi 13 janvier 2023

Date de la convocation: 06/01/2023

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-trois et le treize janvier le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérard ROUSSET,*

Présents : 7 **Présents :** Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Votants : 7

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Daniel ROUSSET

Délibération 2023_002 - Objet : Participation aux transports scolaires 2020 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée indiquant que les mesures mises en place lors de l'année scolaire précédente étaient maintenues pour 2020 /2021; les communes dans lesquelles sont domiciliés les élèves empruntant des transports scolaires journaliers et relevant de l'enseignement primaire devront participer au financement du ramassage.

L'Assemblée Municipale est invitée à se prononcer sur la continuation de ce système qui se traduit par le paiement d'une participation égale à 20 % du coût moyen départemental d'un élève transporté (2 335 euros pour l'année scolaire 2020/2021), soit 471 € multipliés par le nombre d'enfants transportés domiciliés dans la commune (471* x 4=1884).

Ouï, l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil approuve cette décision et, en conséquence, accepte de voter la quote-part communale de 1884 €.

Autorisation est donnée à M. le Maire de signer les pièces nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
et publication
le ____ / ____ / 20 ____

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Le Maire, Gérard ROUSSET